

A l'attention des parents.

Madame, Monsieur,

OBJET : Tutelle médicale scolaire – Maladies transmissibles

Nous avons l'honneur de vous faire savoir que l'école fréquentée par votre enfant collabore avec le Service de Promotion de la Santé à l'Ecole (PSE) de la Province de Liège dont la liste du personnel est à votre disposition à la direction de l'école.

En application du décret de la Communauté française du 14 mars 2019, vous pouvez vous opposer à ce choix, par envoi recommandé adressé au Service, au plus tard **le 30 septembre**.

Dans ce cas, la loi oblige à faire réaliser un bilan de santé dans un autre Service agréé, et ce, dans un délai de 2 mois à partir de votre envoi recommandé.

Le Service PSE a, en plus, la charge de la prophylaxie et du dépistage des maladies transmissibles. La loi vous impose **de déclarer à l'école les maladies contagieuses que votre enfant pourrait présenter au cours de l'année**.

Ces maladies sont :

1. Dés suspicion clinique de tout cas de :

- Coqueluche
- Diphtérie
- Méningite à méningocoques ou méningococcémie
- Poliomyélite
- Rougeole

2. Dés confirmation diagnostique de tout cas de :

- Hépatite A
- Infection E. coli (gastro entérite)
- Tuberculose
- Cinquième maladie
- Varicelle et zona
- Teigne du cuir chevelu
- Oreillons
- Impétigo
- Rubéole
- Gale
- Pédiculose
- Scarlatine

En outre, nous vous informons que l'ensemble des données personnelles concernant votre enfant que nous sommes amenés à traiter est protégé par le secret professionnel et médical. Par ailleurs, nous nous engageons à respecter les dispositions du Règlement général européen sur la protection des données n°2016/679 (RGPD) ainsi que la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel. Toute information complémentaire à ce sujet peut être obtenue auprès de notre service ou sur le site internet : <http://www.provincedeliege.be/fr/pse>.

Restant à votre disposition, pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Service de Promotion de la Santé à l'Ecole